

Issue de l'ordonnance du 10 février 2016, la réforme du droit des contrats ambitionne de moderniser, de simplifier et de renforcer l'accessibilité du droit commun des contrats, tout en garantissant la sécurité juridique et l'efficacité de la norme. Par la consécration de jurisprudences bien établies et la reformulation de certains concepts, le nouveau texte réforme souvent à droit constant. Il innove toutefois par l'intégration dans le code civil de certaines pratiques (par exemple, la cession de contrat et de dettes) et théories (la représentation), ainsi que par la création d'instruments originaux (tels que les procédés interrogatoires) et la consécration de nouvelles règles (révision pour imprévision, clauses abusives dans les contrats d'adhésion, etc.).

En apparence limitée au droit commun des contrats, au régime des obligations et à leur preuve, la réforme déborde en réalité largement ces domaines pour irriguer toutes les branches du droit. Le droit des sociétés n'échappe pas au phénomène. Le nouveau droit des obligations va ainsi exercer son influence sur le droit contractuel des sociétés, voire sur leur régime institutionnel.

Le colloque du 14 octobre propose, deux semaines après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, de mener une réflexion prospective sur ces évolutions en abordant deux thématiques principales touchant aux opérations sur les titres sociaux et à la vie des sociétés. Il associe universitaires et praticiens, la journée comprenant une table ronde consacrée aux changements envisageables pour la pratique du droit des sociétés.



**Faculté de droit et science économique
et politique de Dijon**

Informations et inscriptions :

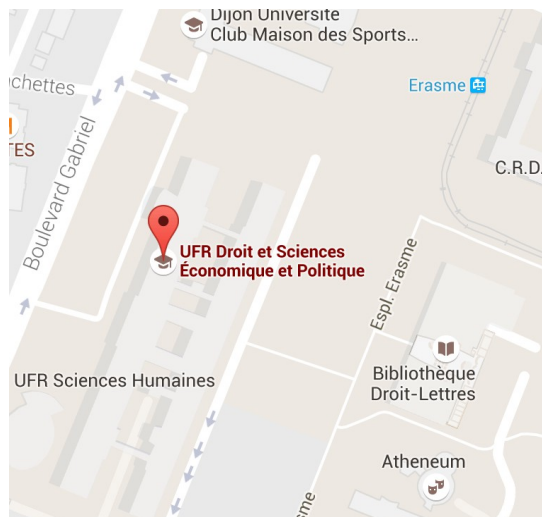
Valérie Maily

tél. : 03 80 39 53 85

valerie.maily@u-bourgogne.fr

Accès depuis la gare :

Tram, ligne T1, arrêt Erasme



**Colloque validant 7 heures de formation continue
pour les avocats**



Le droit des sociétés et la réforme du droit des contrats

COLLOQUE DIJON

14 octobre 2016

Sous la direction scientifique
de
Mme le Professeur Julia Heinich
et
M. le Doyen Vincent Thomas



**l'association des étudiants du
Master Juriste d'affaires
Commerce-Distribution-Consommation**

9 h 00 – **Mot d'accueil**, par **Alain Bonin**, Président de l'Université de Bourgogne

9 h 15 – **Propos introductif**, par **Paul Le Cannu**, Professeur émérite à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris I)

Matinée

Les opérations contractuelles sur titres sociaux

sous la présidence de

Alain Couret,

Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris I)

9h45 – **Pourparlers et avant-contrats de cession de titres**, par **Hugo Barbier**, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

10 h15 – **L'information préalable à la cession de titres**, par **Isabelle Urbain-Parléani**, Professeur à l'Université Paris Descartes

10 h 45 – **Pause**

11 h 15 – **Le prix dans les opérations sur titres sociaux**, par **Alexis Constantin**, Professeur à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

11 h 45 – **Débats avec la salle**

12 h 00 – **Déjeuner**

Après-midi

La vie de la société au rythme des conventions

sous la présidence de

Arlette Martin-Serf,

Professeur à l'Université de Bourgogne

14 h 00 – **Des clauses fragilisées dans les conventions entre associés ?**, par **Julia Heinich**, Professeur à l'Université de Bourgogne

14 h 30 – **Les innovations du régime général de l'obligation au service de l'ingénierie sociétaire**, par **Régis Vabres**, Professeur à l'Université de Bourgogne

15 h 00 – **Le droit des sociétés à l'épreuve de la représentation**, par **Vincent Thomas**, Doyen de l'UFR Droit et Sciences économique et politique de Dijon, Université de Bourgogne

15 h 30 – **Pause**

15 h 45 – Table ronde

Quels changements pour la pratique du droit des sociétés ?

sous la présidence de

Daniel Tricot,

Président honoraire de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Avec

Denis Criton, Avocat associé Latham & Watkins, Paris

Vincent Cuisinier, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne – Avocat associé cabinet Du Parc-Curtil, Dijon

Pierre-Louis Périn, Avocat associé King & Wood Mallesons, Paris – Professeur affilié à l'Ecole de droit de Sciences Po

Audrey Wending, Avocat Archers, Paris

16 h 45 – **Propos conclusif**, par **Jacques Mestre**, Agrégé des Facultés de droit, Institut de droit privé Toulouse I

Le droit des sociétés et la réforme du droit des contrats

COLLOQUE DIJON

14 octobre 2016

Bulletin d'inscription

M./Mme :

Profession :

Entreprise :

Tarifs

Universitaires / Magistrats / Etudiants :

- frais d'inscription : exonérés
- participation du déjeuner : 30,00 €

Jeunes avocats (inscrit au barreau depuis moins de trois ans) :

- frais d'inscription : 50,00 €
- participation du déjeuner : 30,00 €

Autres participants :

- frais d'inscription : 100,00 €
- participation au déjeuner : 30,00 €

Chèque à l'ordre du Régisseur UFR DSEP de l'Université de Bourgogne à adresser à Mme Valérie Maily, bureau 312, UFR droit et sciences économique et politique, 4 boulevard Gabriel, 21000 Dijon (valerie.maily@u-bourgogne.fr / 03.80.39.53.85).

Le droit des sociétés et la réforme du droit des contrats

COLLOQUE DIJON

14 octobre 2016

Bulletin d'inscription

M./Mme :

Profession :

Entreprise :

Tarifs

Universitaires / Magistrats / Etudiants :

- frais d'inscription : exonérés
- participation du déjeuner : 30,00 €

Jeunes avocats (inscrit au barreau depuis moins de trois ans) :

- frais d'inscription : 50,00 €
- participation du déjeuner : 30,00 €

Autres participants :

- frais d'inscription : 100,00 €
- participation au déjeuner : 30,00 €

Chèque à l'ordre du Régisseur UFR DSEP de l'Université de Bourgogne à adresser à Mme Valérie Maily, bureau 312, UFR droit et sciences économique et politique, 4 boulevard Gabriel, 21000 Dijon (valerie.maily@u-bourgogne.fr / 03.80.39.53.85).

Le droit des sociétés et la réforme du droit des contrats

COLLOQUE DIJON

14 octobre 2016

Bulletin d'inscription

M./Mme :

Profession :

Entreprise :

Tarifs

Universitaires / Magistrats / Etudiants :

- frais d'inscription : exonérés
- participation du déjeuner : 30,00 €

Jeunes avocats (inscrit au barreau depuis moins de trois ans) :

- frais d'inscription : 50,00 €
- participation du déjeuner : 30,00 €

Autres participants :

- frais d'inscription : 100,00 €
- participation au déjeuner : 30,00 €

Chèque à l'ordre du Régisseur UFR DSEP de l'Université de Bourgogne à adresser à Mme Valérie Maily, bureau 312, UFR droit et sciences économique et politique, 4 boulevard Gabriel, 21000 Dijon (valerie.maily@u-bourgogne.fr / 03.80.39.53.85).

